

Feuille de route pour la protection du secteur forestier de l'Ontario

Avril 2026





Message des ministres

La foresterie est une industrie fondamentale qui a bâti notre province.

Depuis des générations, le secteur de la foresterie et des produits forestiers offre des emplois bien rémunérés et assure la prospérité économique de la population de l'Ontario, générant des milliards de dollars de revenus.

Grâce à une réputation mondialement reconnue en matière de gestion forestière durable, les produits forestiers fabriqués en Ontario jouissent de la confiance des consommateurs et sont très demandés, tant ici qu'à l'étranger.

En 2020, la province a lancé Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario, un plan visant à assurer la réussite du secteur forestier au cours des années à venir.

La stratégie est arrivée à un moment crucial pour l'Ontario et pour notre secteur forestier.

Alors que notre province faisait face à la menace de la COVID-19, le secteur forestier s'est montré à la hauteur de la situation en continuant à fournir les matières premières nécessaires à la fabrication de produits essentiels, notamment les masques et les blouses d'hôpital, ainsi que les emballages pour le matériel médical stérile et les aliments.

Notre stratégie pour cette industrie essentielle a permis de prendre des mesures décisives pour réduire les formalités administratives, stimuler la création d'emplois et libérer le potentiel inexploité des forêts de l'Ontario : elle a notamment abouti à des réalisations marquantes telles que la mise en œuvre du Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière et l'élaboration du Plan d'action pour les techniques avancées de construction en bois.

Nous avons atteint plus de 70 % des objectifs que nous nous étions fixés en 2020, mais nous ne pouvons pas ignorer les difficultés économiques sans précédent auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Bien que les États-Unis soient depuis longtemps notre principal partenaire commercial, le gouvernement américain a pris pour cible le secteur forestier en imposant des droits de douane hostiles et des augmentations injustifiées des droits sur le bois d'œuvre résineux.



Mike Harris
Ministre des Richesses naturelles



Kevin Holland
Ministre associé des Forêts et des Produits forestiers

Cette perturbation du commerce mondial menace le secteur forestier de l'Ontario et les contributions qu'il apporte à l'économie de notre province et à nos communautés.

Grâce à des tables rondes organisées par le ministère et à sept tournées dans toute la province, nous avons pris connaissance des défis auxquels notre secteur forestier est confronté, ainsi que de la nécessité d'agir rapidement et de manière stratégique.

La Stratégie du secteur forestier a jeté des bases solides pour l'avenir de la foresterie en Ontario. Mais les réalités d'aujourd'hui exigent une nouvelle voie à suivre.

C'est pourquoi nous présentons **Une feuille de route pour la protection du secteur forestier de l'Ontario**, notre nouveau plan qui nous guidera au cours des dix prochaines années.

Nous **défendrons** le secteur forestier de l'Ontario.

Face à une concurrence agressive, nous nous tiendrons côte à côte avec nos partenaires de l'ensemble de l'industrie et de tous les paliers de gouvernement pour faire front aux mesures commerciales déloyales.

Nous aiderons notre secteur forestier à **s'adapter** à l'évolution des marchés.

En réduisant la charge réglementaire et les formalités administratives, nous renforcerons l'avantage concurrentiel de l'industrie et créerons de nouvelles sources de revenus en modernisant des installations clés et en ouvrant de nouveaux marchés d'exportation.

Nous ferons **croître** le secteur forestier pour les générations à venir.

Grâce à des changements de politiques et à un soutien pour concevoir et commercialiser des produits révolutionnaires, nous bâtirons un secteur prêt pour l'avenir, attirerons des investissements mondiaux et favoriserons une expansion continue au pays et à l'étranger.

Pour atteindre ces objectifs, nous tirerons parti de la force de nos partenariats et de notre collaboration engagée avec l'industrie, les communautés autochtones et les associations sectorielles, en nous appuyant sur une approche pangouvernementale.

Cette feuille de route trace une voie ambitieuse pour mettre en place un secteur forestier compétitif, durable et prêt à relever les défis de demain.

Les décisions que nous prenons aujourd'hui, tout comme l'élan que nous insufflerons au cours des prochains mois décisifs, propulseront l'Ontario au rang de chef de file mondial en cette période de bouleversements profonds.

Notre gouvernement collaborera avec notre secteur forestier afin d'atteindre un nouveau potentiel et de connaître de nouveaux succès.

Ensemble, nous continuerons à bâtir et à protéger l'Ontario.

Mike Harris

Ministre des Richesses naturelles

Kevin Holland

Ministre associé des Forêts et des Produits forestiers

Table des matières

Retombées du secteur forestier de l'Ontario	4
Introduction	6
Poser les bases : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario	7
Défis et occasions	14
Feuille de route pour la protection du secteur forestier de l'Ontario	17
Pilier 1 : Défendre	19
Objectif 1. Protéger les entreprises et les travailleurs du secteur forestier contre les répercussions des droits et des tarifs de douanes injustifiés imposés par les États-Unis	20
Objectif 2. Mener une défense vigoureuse en partenariat avec le gouvernement fédéral afin de trouver une solution aux différends commerciaux	21
Objectif 3. Promouvoir les occasions et le potentiel du bois de l'Ontario	22
Pilier 2 : Adapter	23
Objectif 1. Réduire le fardeau réglementaire et améliorer la compétitivité des coûts afin de favoriser la réussite des entreprises du secteur forestier	24
Objectif 2. Collaborer avec les principales installations phares afin de les moderniser, d'en améliorer l'efficacité, d'en accroître la productivité et d'en diversifier les produits	26
Objectif 3. Accroître la demande mondiale en élaborant et en mettant en œuvre un plan visant à augmenter les exportations à l'étranger	27
Pilier 3 : Croître	28
Objectif 1. Accroître la demande intérieure en encourageant l'utilisation de produits du bois et en renforçant la capacité des entreprises et des travailleurs autochtones à participer au secteur forestier	28
Objectif 2. Attirer des investissements mondiaux en faisant la promotion des ressources forestières et des entreprises innovantes de l'Ontario auprès d'investisseurs internationaux	30
Objectif 3. Favoriser le développement et la commercialisation de nouveaux produits forestiers grâce à la recherche et au développement	31
Suivi du rendement	32
Conclusion	33
Références	34

Retombées du secteur forestier de l'Ontario

L'Ontario est le producteur de bois d'œuvre aux coûts les plus bas au Canada et se classe au deuxième rang en Amérique du Nord, derrière le sud des États-Unis.

Le cadre réglementaire concurrentiel de la province et sa gestion durable des forêts de renommée mondiale permettent aux entreprises de maximiser le potentiel de récolte et de favoriser une productivité et une croissance continues.

Grâce à son accès aux marchés internationaux par le biais de plus de 50 accords commerciaux, l'Ontario est bien placé pour attirer des investissements mondiaux.



Les forêts de l'Ontario



- Les forêts couvrent 66 % de l'Ontario, soit un total de 70,5 millions d'hectares (ha).
- La zone forestière gérée s'étend sur 46,4 millions d'hectares, dont 27,7 millions d'hectares de forêts de la Couronne gérées.
- Sur cinq ans (2019 à 2023), la récolte en Ontario a été en moyenne de 120 484 ha par année.

Avantage économique



- Au cours de la dernière décennie, l'Ontario a attiré environ 558 millions \$ d'investissements dans les scieries, ce qui témoigne de la confiance des investisseurs dans la solidité de l'industrie.
- Le secteur forestier de l'Ontario excelle dans la fabrication et la transformation à valeur ajoutée, générant 23 % du PIB forestier du Canada à partir de seulement 9 % de la récolte nationale de bois.
- En 2024, la foresterie et les produits forestiers ont généré 20,8 milliards de dollars de revenus et environ 5,2 milliards de dollars du PIB provincial : soit environ 5,8 % du PIB manufacturier total de l'Ontario.
- En 2024-2025, les redevances du bois de la Couronne ont ajouté 44 millions de dollars au Trésor de l'Ontario (« recettes de droit de coupe ») et 65 millions de dollars supplémentaires aux comptes du Fonds de reboisement et du Fonds de réserve forestier.
- L'Ontario applique l'un des taux d'impôt sur les bénéfices les plus bas (25 %) pour les fabricants parmi les territoires de la région des Grands Lacs.

Importance à l'échelle mondiale



- Les forêts de l'Ontario représentent 20 % des forêts canadiennes et 2 % des forêts mondiales.
- En 2025, l'Ontario a produit 36 % des produits forestiers canadiens exportés vers les États-Unis.
- En 2025, l'Ontario a exporté pour environ 8,3 milliards de dollars de produits forestiers, dont 97 % à destination des États-Unis.
- L'Ontario affiche le produit intérieur brut (PIB) le plus élevé du Canada et constitue l'une des dix plus grandes économies infranationales d'Amérique du Nord.
- En 2024, l'Ontario a attiré 284 projets d'investissement étranger direct pour des nouvelles installations, soit le plus grand nombre en Amérique du Nord, ce qui confirme son statut de principale destination du continent pour les nouveaux investissements étrangers.

Emplois bien rémunérés



- Au total, plus de 154 500 emplois (directs, indirects et induits) dépendent du secteur forestier de l'Ontario.
- Une collectivité sur quatre dans le Nord de l'Ontario dépend grandement du secteur forestier pour son revenu d'emploi.
- Le secteur forestier de l'Ontario employait directement 51 500 travailleurs en 2025.
- Plus de 80 % des emplois directs dans le secteur forestier de l'Ontario sont situés dans le Sud de la province en raison de l'importance des secteurs de la fabrication secondaire et de la valeur ajoutée.



Introduction

La **Feuille de route pour la protection du secteur forestier de l'Ontario** fait face à la menace de mesures commerciales américaines sans précédent au moyen d'un plan ciblé visant à protéger les travailleurs, les entreprises et les communautés du secteur forestier de l'Ontario.

Il s'agit du plan forestier à long terme renouvelé du gouvernement, qui positionne la province pour qu'elle réussisse et joue un rôle de premier plan dans la nouvelle économie forestière mondiale. Nous nous appuyons sur nos réussites pour répondre aux besoins de l'avenir, tout en exploitant les nouvelles occasions qui se présentent pour relever les nouveaux défis qui nous attendent.



Poser les bases : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario

Depuis 2020, les mesures prises par l'Ontario pour créer des emplois et bâtir un secteur forestier plus fort, plus compétitif et plus résilient ont été guidées par [Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario](#). La province continuera de tirer parti des réussites de la stratégie en mettant en œuvre la [Feuille de route pour la protection du secteur forestier](#) de l'Ontario.

Un peu plus de cinq ans après son lancement, plus de 70 % des objectifs de la stratégie ont été atteints, ce qui justifie l'élaboration d'un plan tourné vers l'avenir afin de tirer parti de ces réussites, d'anticiper les nouveaux défis et de soutenir les occasions émergentes. L'Ontario a publié des mises à jour annuelles mettant en évidence les mesures prises pour mettre en œuvre la Stratégie pour le secteur forestier, notamment le plus récent [rapport sur les progrès](#) Le succès en un coup d'œil, publié en 2025.

Réalisation : Promouvoir la gestion responsable et durable tout en restant compétitifs

L'Ontario a simplifié le cadre législatif, réglementaire et politique du secteur forestier afin d'accroître la compétitivité de l'industrie. En mettant en place un système de planification plus efficace et plus efficient, l'Ontario a permis au secteur forestier d'économiser près de 2,1 millions de dollars par année, tout en assurant la protection et la gestion durable des forêts.

Nous avons également entamé des consultations avec l'industrie, les parties prenantes et les communautés autochtones dans le cadre de l'Initiative de réforme relative à la réglementation et aux permis en matière de richesses naturelles, en mettant l'accent sur l'amélioration du processus de délivrance des permis afin de soutenir la croissance économique.

L'Ontario continuera à réduire le fardeau réglementaire et à accroître l'efficacité du secteur forestier, et collaborera avec l'industrie forestière et les communautés autochtones pour mettre à jour les politiques.



Réalisation : Renforcer les partenariats avec les peuples autochtones

L'Ontario collabore avec des entreprises, des communautés et des personnes autochtones afin de renforcer les capacités et d'établir des partenariats importants. À l'heure actuelle, 50 % des forêts gérées comptent des actionnaires ou des administrateurs issus de communautés autochtones au sein de leur direction.

Depuis 2018, l'Ontario a partagé 178 millions de dollars de revenus tirés des ressources forestières avec 41 organisations des Premières Nations et deux organisations métisses.

L'Ontario continuera de collaborer avec les communautés, les organisations et les entreprises autochtones, ainsi qu'avec l'industrie forestière et les municipalités, afin d'accroître la participation économique à la foresterie en :

- renforçant la capacité des entreprises et des travailleurs autochtones à participer au secteur forestier en offrant des possibilités de formation et en soutenant le développement des entreprises autochtones;
- favorisant une participation accrue grâce à des partenariats commerciaux collaboratifs;
- étudiant des possibilités d'étendre le partage des revenus tirés des ressources à un plus grand nombre de communautés autochtones.



Réalisation : Stimuler la croissance de l'industrie en augmentant l'utilisation du bois de l'Ontario

L'Ontario a élaboré trois plans d'action visant à faire croître le secteur forestier et à renforcer la compétitivité et la diversification de l'industrie. Le [Plan d'action en matière de biomasse forestière](#), le [Plan de modernisation du mesurage du bois](#) et le [Plan d'action pour les techniques avancées de construction en bois](#) continueront d'appuyer des initiatives visant à optimiser l'utilisation et la mise en marché du bois, favorisant ainsi une utilisation accrue et l'attraction, de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements.

Le [Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière](#) continuera d'investir 20 millions de dollars par année afin d'accroître la récolte de bois, de trouver de nouvelles utilisations pour le bois et d'accéder à de nouveaux marchés. Cela comprend des investissements tels que **4,6 millions de dollars pour doter Haliburton Forest Biochar** d'une nouvelle technologie visant à accroître l'efficacité et le rendement de la production de biocharbon, une substance utilisée dans la génération d'électricité, l'amendement des sols et la filtration de l'eau.

En avril 2026, plus de 50 millions de dollars avaient été promis dans le cadre de ce programme, ce qui a permis d'obtenir plus de 105 millions de dollars d'investissements externes supplémentaires.

Lancé en 2024, le Plan de modernisation du mesurage du bois continuera d'améliorer le suivi des ressources forestières de la Couronne, sous la direction du Comité de modernisation du mesurage du bois du MRN et de l'industrie forestière, qui poursuit son rôle d'orientation et de planification des consultations.

Le gouvernement continue de faire progresser le Plan d'action pour les techniques avancées de construction en bois. Grâce à la création du Comité des techniques avancées de construction en bois et à des investissements de près de 80 millions de dollars visant à faire progresser la construction modulaire et la construction en bois massif, l'Ontario continue de promouvoir l'utilisation du bois dans la fabrication et la construction.

Maximiser la valeur du bois

L'innovation menée par l'industrie transforme le bois et les sous-produits des scieries sous-utilisés, tels que l'écorce, les copeaux et la sciure, en produits à valeur ajoutée qui répondent à la demande croissante de solutions renouvelables et durables.

L'Ontario continuera de faire progresser cette innovation et de stimuler la diversification du secteur vers les marchés émergents, ce qui positionnera la province comme un chef de file de l'économie verte.



Produits chimiques

Utilisation actuelles

- Engrais et amendements du sol
- Composés aromatiques
- Agents épaississants
- Émulsifiants
- Liants
- Additifs alimentaires
- Parfums
- Arômes
- Charbon actif

Nouvelles utilisations

- Sucres et alcools
- Solvants et produits chimiques écologiques
- Résines, liants et adhésifs
- Médicaments et produits pharmaceutiques
- Peintures et colorants
- Plastiques et polymères
- Biocharbon et bio-Coke



Matériaux

Utilisation actuelles

- Produits de pâtes et papiers
- Emballage
- Équipement de protection individuelle
- Produits du bois
- Placage
- Panneau de particules
- Fibres de rayonne
- Produits d'aménagement paysager

Nouvelles utilisations

- Produits en bois massif
- Matériaux composites
- Textiles
- Fibre de carbone
- Impression 3D
- Biocharbon et carbone
- Nanocristaux et nanofibrilles de cellulose
- Filaments pour le stockage d'énergie par batterie



Énergie

Utilisation actuelles

- Chauffage aux granules, aux copeaux de bois et au bois de corde
- Production combinée de chaleur et d'électricité
- Séchage et procédés industriels
- électricité du réseau

Nouvelles utilisations

- Gaz naturel renouvelable
- Chauffage moderne au bois
- Biodiesel et biocarburants liquides
- Systèmes énergétiques communautaires et collectifs
- Hydrogène vert
- Carburacteur

Réalisation : Stimuler l'innovation et la compétitivité grâce à des investissements ciblés

L'investissement de l'Ontario dans des programmes clés du secteur forestier a créé de nouvelles occasions économiques, accéléré l'innovation et généré des gains d'efficacité qui favorisent l'emploi et la croissance.

En date d'avril 2026, près de 98 millions de dollars de financement avaient été approuvés dans le cadre du [Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier](#), ce qui a permis d'obtenir 540 millions de dollars supplémentaires en investissements externes pour renforcer la productivité du secteur forestier.

Parmi 27 investissements clés, le programme a fourni **10 millions de dollars** pour moderniser l'usine de fabrication de **Daiken North America** à Huntsville, faisant de l'Ontario le berceau d'un panneau de bois unique en son genre qui offre une solution plus performante et moins coûteuse aux matériaux importés, et renforçant ainsi la réputation de la province en tant que fabricant de produits du bois innovants et issus de sources durables.

Dans le cadre du volet de financement des **partenariats autochtones en bioéconomie** du Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière, plus de 3,7 millions de dollars ont été versés à 17 projets menés par des entreprises et des communautés autochtones, notamment des initiatives de renforcement des capacités, des applications en bioénergie et le développement de la chaîne d'approvisionnement en biomasse forestière.





Dans le cadre du [Programme provincial de financement des routes forestières](#), l'Ontario a versé plus de 458 millions de dollars depuis 2018 pour développer et entretenir l'infrastructure routière rurale dans les forêts de la Couronne utilisée par l'industrie forestière, les sociétés minières, les services publics, les chemins de fer, les chasseurs, les campeurs, les pêcheurs, les intervenants d'urgence et les communautés autochtones.

L'Ontario a lancé le [Programme ontarien de soutien visant les copeaux de scieries](#) en investissant 10 millions de dollars en 2024-2025, ce qui a aidé 15 scieries et autres installations à accéder à de nouveaux marchés de copeaux de bois alors que le

secteur forestier s'adapte à l'évolution des marchés des pâtes et papiers. Le programme verse 10 millions de dollars supplémentaires en 2025-2026 afin de protéger la productivité du secteur forestier.

L'Ontario continuera d'investir dans des programmes provinciaux, tels que le [Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier](#), le [Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière](#) et le [Programme provincial de financement des routes forestières](#), afin de s'assurer que l'Ontario est ouvert aux entreprises, capable d'offrir une valeur maximale et prêt à créer des possibilités plus vastes pour les entreprises et les communautés dans l'ensemble de la province.



Réalisation : Perfectionner les talents pour un secteur forestier plus fort

L'Ontario développe la prochaine génération de talents du secteur forestier afin de favoriser l'expansion continue de l'industrie vers de nouveaux marchés.

L'initiative de prêt de simulateurs d'équipement forestier lourd a aidé des milliers de jeunes Ontariens et Ontariennes à explorer des carrières dans l'industrie en utilisant des simulateurs d'équipement forestier.

La province a investi plus de 5 millions de dollars dans deux projets de formation Compétences+ Ontario dans les secteurs de la foresterie et de la transformation du bois, et a financé Comblant l'écart, une étude sur les tendances de la main-d'œuvre forestière réalisée par Forêts Ontario et l'Association de l'industrie forestière de l'Ontario.

L'Ontario continuera de s'attaquer aux principaux défis en matière de main-d'œuvre forestière et d'appuyer les efforts visant à perfectionner les talents dans le secteur forestier. Nous continuerons à collaborer avec nos partenaires afin de soutenir la foresterie et ses secteurs en aval (p. ex. la bioéconomie, les techniques avancées de construction en bois) en matière de recrutement, de formation et de rétention des de la main d'oeuvre nécessaire à la croissance continue du secteur.

Qu'est-ce que la bioéconomie forestière?

De la forêt aux produits de consommation, la bioéconomie forestière englobe tous les matériaux innovants à faible teneur en carbone issus de la biomasse forestière d'origine durable, ainsi que les chaînes d'approvisionnement qui servent à produire ces matériaux (CRIBE, 2024).

Défis et occasions

Depuis le lancement de la Stratégie pour le secteur forestier en 2020, de nouveaux défis sont apparus, qui viennent aggraver d'autres défis auxquels le secteur est confronté. L'Ontario doit tracer la voie à suivre pour l'industrie, vers de nouvelles occasions qui protégeront les emplois, les entreprises et les communautés, et assureront la réussite du secteur forestier.

Défi : Hausse des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux et nouvelle incertitude commerciale

En 2025, les États-Unis ont fait passer les droits sur le bois d'œuvre résineux de 14,4 % à 35,16 % et ont imposé des droits de douane de 10 % sur le bois d'œuvre (et de 25 % sur les meubles et les armoires), ce qui a porté le total des droits de douane et des droits compensateurs sur les exportations de bois d'œuvre à 45,16 %.

Ces mesures commerciales injustifiées réduisent considérablement la viabilité des scieries, perturbent les chaînes d'approvisionnement du secteur forestier et nuisent aux fabricants ontariens.

Depuis 2017, les exportateurs ontariens de bois d'œuvre résineux ont versé en moyenne environ 130 millions de dollars en dépôts de droits de douane chaque année, pour un total d'environ 1,1 milliard de dollars : des fonds qui auraient pu être réinvestis dans l'industrie afin de renforcer sa résilience face aux cycles saisonniers de la demande.

D'après les volumes d'exportation et les prix du bois d'œuvre récents, on prévoit que, combinés, les droits et les tarifs de douanes américains de 45,16 % sur les exportations de bois d'œuvre de l'Ontario entraîneront environ 336 millions de dollars en dépôts de droits annuels.

Occasion : Renforcer la compétitivité en réduisant les obstacles et en ouvrant de nouveaux marchés

L'Ontario doit contrer les pressions sur les coûts exercées par les droits et les tarifs de douanes, et favoriser des activités forestières efficaces et compétitives.

Simplifier la délivrance des permis, maintenir des infrastructures forestières fiables et soutenir la modernisation des scieries permettra de réduire les coûts et d'accroître la certitude pour les entreprises. L'augmentation de l'utilisation de fibres de faible qualité permettra de tirer davantage de valeur du bois et de stimuler la croissance de nouveaux produits et marchés forestiers.

La demande mondiale croissante en matière de construction en bois de pointe, comme le bois massif, les produits en bois d'ingénierie et les composants préfabriqués, constitue une occasion majeure d'accroître la compétitivité de l'Ontario sur le marché mondial. L'augmentation de la capacité de fabrication et de l'utilisation de ces matériaux innovants aidera le secteur forestier à conquérir une plus grande part des marchés de la construction, à créer et à conserver davantage d'emplois et à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Ces mesures permettront d'accroître la productivité, de réduire les obstacles et de positionner le secteur forestier de l'Ontario de manière à assurer sa compétitivité à long terme.



Défi : Marché d'exportation en mutation

Les États-Unis constituent le marché le plus important pour le secteur forestier de l'Ontario, achetant plus de 60 % des produits forestiers primaires que l'Ontario produit.

En raison des droits et des tarifs de douanes américains, les consommateurs américains, qui achètent actuellement plus de 97 % des exportations de produits forestiers de l'Ontario, sont plus susceptibles de remplacer les produits forestiers fabriqués en Ontario par des produits de remplacement nationaux ou des importations en provenance de pays comme l'Allemagne, la Chine, le Brésil, le Mexique ou le Vietnam.

Le Canada a conclu plus de 50 accords commerciaux : cela offre à l'Ontario la possibilité de relier le secteur forestier aux marchés mondiaux émergents.

Occasion : Diversifier les produits de l'Ontario et l'accès aux marchés

Réduire l'exposition aux mesures commerciales américaines grâce à la diversification au sein du secteur forestier et sur les marchés internationaux est un élément essentiel de la nouvelle feuille de route de l'Ontario.

Afin de renforcer les marchés locaux, l'Ontario doit encourager l'utilisation du bois dans les projets publics, étendre les normes relatives à la fabrication de bois massif et aux techniques avancées de construction en bois, et développer stratégiquement l'utilisation de la bioénergie forestière. La province doit également soutenir le développement de nouveaux produits du bois à valeur ajoutée, notamment les bioproduits émergents et les matériaux de construction avancés.

En collaborant avec d'autres compétences canadiennes et en tirant parti des programmes et des investissements fédéraux, l'Ontario peut mettre en œuvre des initiatives ciblées pour attirer les investissements et accéder à des marchés d'exportation internationaux, comme la région Asie-Pacifique, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Ensemble, ces mesures permettront d'élargir la clientèle de l'Ontario, de soutenir le développement de produits à plus forte valeur ajoutée et de bâtir un secteur forestier plus résilient et mieux connecté à l'échelle mondiale.

Défi : Réduction de la capacité de production de pâte

Au cours des dernières années, trois des six usines de pâtes et papiers restantes en Ontario ont fermé ou ont été mises à l'arrêt pour une durée indéterminée, en invoquant les difficultés du marché et la nécessité d'importantes améliorations des immobilisations. La perte de ces installations phares essentielles a limité la productivité du secteur forestier.

Qu'est-ce qu'une installation phare?

Les installations phares peuvent être une seule usine ou un groupe d'installations, comme des scieries, des usines de granulés, des bioraffineries et des fabricants à valeur ajoutée. Elles utilisent des fibres de faible qualité et des sous-produits de scierie pour produire de la pâte, du papier, du bois d'œuvre et des panneaux de bois, et elles présentent un potentiel croissant dans le domaine de la bioénergie et sur d'autres marchés émergents.

Les installations phares modernes **protègent** la productivité du secteur forestier, **renforcent** les chaînes d'approvisionnement de l'industrie et **créent** de nouvelles possibilités de croissance dans les communautés de l'ensemble de l'Ontario.

Occasion : Accélérer la fabrication de bioproduits nouveaux et émergents en Ontario

Le secteur forestier innovant de l'Ontario est prêt à conquérir des marchés à forte valeur ajoutée en développant la fabrication de bioénergie, de produits biochimiques et de biomatériaux à partir de sous-produits d'usines et de bois sous-utilisé.

Parmi les occasions à court terme, on compte les systèmes de biochauffage et de production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE), ainsi que les marchés en expansion du biocharbon dans l'agriculture, la sidérurgie et la fabrication de pointe.

Parmi les occasions émergentes, on compte le gaz naturel renouvelable (GNR) et l'hydrogène vert, les carburants à faible teneur en carbone tels que le carburant d'aviation durable (SAF) et le diesel renouvelable, les matériaux à base de lignine et la cellulose thermoformée en remplacement des plastiques à usage unique.

Grâce à ses abondantes ressources forestières et à ses solides programmes provinciaux favorisant l'innovation et la modernisation, l'Ontario peut jouer un rôle de premier plan dans le développement de bioproduits qui génèrent de la croissance économique, des avantages environnementaux et une compétitivité mondiale.

L'utilisation de biocharbon dans la sidérurgie, lorsqu'il est produit à partir de résidus forestiers issus de l'exploitation durable, constitue une voie prometteuse pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (Desjardins et al., 2025).



Feuille de route pour la protection du secteur forestier de l'Ontario

La feuille de route définit la voie à suivre pour saisir les occasions émergentes de l'Ontario et protéger les travailleurs, les entreprises, les familles et les communautés du secteur forestier de la province.

Vision

Maintenir le statut de l'Ontario en tant que chef de file du G7 en matière de fabrication et de vente de produits forestiers issus de forêts renouvelables, durables et gérées de manière responsable, en s'appuyant sur l'excellence concurrentielle et les technologies transformatrices nécessaires pour accéder à de nouveaux marchés mondiaux.

Piliers stratégiques

Pilier 1 : Défendre



Soutenir les travailleurs, les communautés et les entreprises dans un contexte économique imprévisible.

Objectifs

1. Protéger les entreprises et les travailleurs du secteur forestier contre les répercussions des droits et des tarifs de douanes injustifiés imposés par les États-Unis.
2. Mener une défense vigoureuse en partenariat avec le gouvernement fédéral afin de trouver une solution aux différends commerciaux.
3. Promouvoir les occasions et le potentiel du bois de l'Ontario.

Pilier 2 : Adapter



Renforcer la compétitivité du secteur forestier tout en préservant la durabilité à long terme des forêts de l'Ontario.

Objectifs

1. Réduire le fardeau réglementaire et améliorer la compétitivité des coûts afin de favoriser la réussite des entreprises du secteur forestier.
2. Collaborer avec les principales installations phares afin de les moderniser, d'en améliorer l'efficacité, d'en accroître la productivité et d'en diversifier les produits.
3. Accroître la demande mondiale en élaborant et en mettant en œuvre un plan visant à augmenter les exportations à l'étranger.

Pilier 3 : Croître



Accroître la demande à long terme pour les produits forestiers de l'Ontario.

Objectifs

1. Accroître la demande intérieure en encourageant l'utilisation de produits du bois et en renforçant la capacité des entreprises et des travailleurs autochtones à participer au secteur forestier.
2. Attirer des investissements mondiaux en faisant la promotion des ressources forestières et des entreprises innovantes de l'Ontario auprès d'investisseurs internationaux.
3. Favoriser la mise au point de nouveaux produits forestiers grâce à la recherche et au développement, ainsi qu'à la commercialisation.

Pilier 1 : Défendre

Plus de 97 % des exportations forestières de l'Ontario sont destinées aux États-Unis. En octobre 2025, l'industrie forestière de la province devra faire face à un total de 45 % de droits sur le bois d'œuvre résineux et de droits de douane sur les produits du bois expédiés au sud de la frontière. Chaque dollar dépensé pour payer ces droits et ces tarifs de douanes injustifiés est un dollar qui pourrait être réinvesti dans des emplois forestiers. L'Ontario doit continuer à défendre son secteur forestier contre ces prélèvements injustes. Le gouvernement protégera les travailleurs et les entreprises contre les répercussions de cette incertitude commerciale, tout en s'efforçant de plaider en faveur d'une solution à long terme.



Objectif 1. Protéger les entreprises et les travailleurs du secteur forestier contre les répercussions des droits et des tarifs de douanes injustifiés imposés par les États-Unis

Mesures que nous prendrons :

1. Maintenir en activité les scieries essentielles en collaborant avec le gouvernement fédéral pour obtenir son soutien et en ayant recours à des programmes de financement provinciaux afin d'atténuer l'incidence des droits et des tarifs de douanes sur le secteur.
2. Tirer parti des programmes existants conçus pour soutenir les travailleurs touchés par les droits de douane, y compris les travailleurs du secteur forestier, et mettre en œuvre un financement fédéral ciblé lié aux droits de douane par l'intermédiaire de Compétences+ Ontario afin de perfectionner et de requalifier les travailleurs du secteur du bois d'œuvre résineux pour contribuer à maintenir la compétitivité du secteur et la stabilité de la main-d'œuvre.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

Les chemins forestiers sont entretenus afin de garantir un accès continu aux zones d'exploitation, le fonctionnement ininterrompu des scieries et le soutien aux priorités gouvernementales plus larges, telles que les activités d'intervention d'urgence (par exemple, la réduction des risques d'inondation et d'incendie de forêt) et le développement économique continu.

Les répercussions sur les travailleurs forestiers sont réduites au minimum afin de garantir que ces travailleurs soient disponibles pour soutenir la croissance future du secteur.

D'ici l'année 5

La compétitivité du secteur forestier de l'Ontario est maintenue grâce à la modernisation des infrastructures et à l'amélioration des flux de fibres.

D'ici l'année 10

Les chemins forestiers renforcent la compétitivité du secteur ontarien en favorisant un accès efficace aux ressources, en améliorant les capacités d'intervention en cas d'urgence et en créant de nouvelles possibilités de développement économique dans des secteurs tels que l'exploitation minière et l'énergie.





Objectif 2. Mener une défense vigoureuse en partenariat avec le gouvernement fédéral afin de trouver une solution aux différends commerciaux

Mesures que nous prendrons :

1. Collaborer avec le gouvernement fédéral, l'industrie, les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les partenaires de l'industrie, afin de lancer des initiatives coordonnées de défense des intérêts visant à améliorer les conditions commerciales.
2. Rester une partie active auprès des autres provinces et du gouvernement canadien en défendant l'industrie forestière de l'Ontario tout au long des contentieux.
3. Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'engagement de l'Ontario auprès des États-Unis afin de renforcer les relations entre l'Ontario et les États-Unis avec des partenaires américains influents, dans le but de plaider en faveur de l'élimination des droits et des tarifs de douanes actuels et futurs afin de rétablir un environnement commercial stable et prévisible pour soutenir la confiance des entreprises à long terme.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

Négociation réussie de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) dans le cadre de l'examen de 2026 et de tout autre accord commercial avec les États-Unis, afin d'obtenir des conditions avantageuses pour le commerce canadien et d'entretenir des relations positives avec les États-Unis

Les intérêts des Ontariens et de l'industrie forestière de l'Ontario sont représentés parmi les parties canadiennes, et les efforts se concentrent sur l'atténuation des risques commerciaux et le maintien d'un accès stable aux États-Unis pour les exportations de produits du secteur forestier.

D'ici l'année 5

L'Ontario continue d'être reconnu pour ses pratiques de gestion durable des forêts de premier plan et est considéré comme un partenaire commercial fiable ainsi qu'une juridiction attrayante pour les investissements.

D'ici l'année 10

L'Ontario attire de nouveaux investissements dans son secteur forestier et obtient des débouchés commerciaux, ce qui accroît la présence de produits forestiers ontariens de haute qualité sur des marchés clés.

Objectif 3. Promouvoir les occasions et le potentiel du bois de l'Ontario

Mesures que nous prendrons :

1. Soutenir les principaux partenaires du secteur forestier dans leurs efforts de formation et de promotion des carrières afin de mettre en valeur la diversité des carrières intéressantes dans la foresterie et ses secteurs en aval.
2. Faire la promotion et sensibiliser le public par l'intermédiaire de la marque Le bois de l'Ontario.
3. Mobiliser des partenaires au Canada pour relever les défis du marché et promouvoir activement auprès des clients internationaux le leadership reconnu de l'Ontario en matière de gestion durable des forêts.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

L'Ontario recueille des données afin d'établir une base de référence des perceptions concernant les futurs parcours professionnels dans le secteur forestier, dans le but d'éclairer le perfectionnement continu de la main-d'œuvre.

D'ici l'année 5

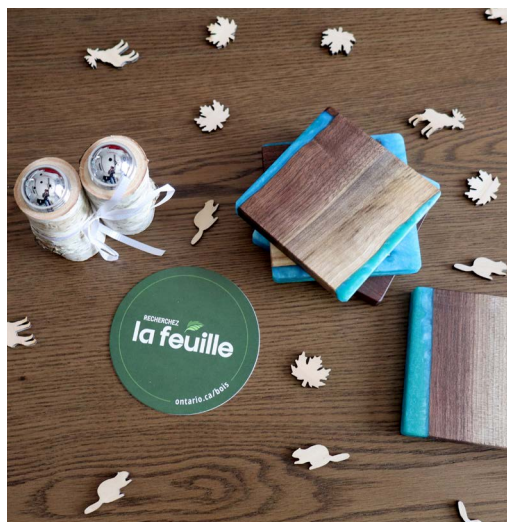
Le public ontarien et les consommateurs de bois font preuve d'une meilleure reconnaissance des pratiques de gestion durable des forêts de l'Ontario.

L'évaluation de la perception des carrières forestières en Ontario révèle une meilleure connaissance de l'éventail des possibilités d'emploi dans le secteur forestier.

Le bois de l'Ontario se développe et compte maintenant plus de 1 000 entreprises qui utilisent la marque en association avec leurs produits.

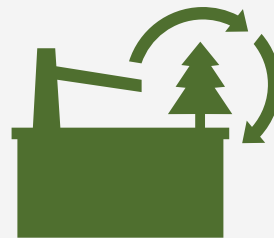
D'ici l'année 10

Une plus grande reconnaissance mondiale du système de gestion des forêts de l'Ontario et de la durabilité de nos produits renforce l'avantage concurrentiel du secteur forestier sur les marchés mondiaux.



Pilier 2 : Adapter

L'Ontario adaptera le secteur forestier en renforçant la compétitivité des entreprises forestières, en particulier des principales installations phares, et en réduisant la charge réglementaire et les coûts grâce à la rationalisation et à d'autres initiatives, tout en préservant la durabilité à long terme des forêts de l'Ontario.



Objectif 1. Réduire le fardeau réglementaire et améliorer la compétitivité des coûts afin de favoriser la réussite des entreprises du secteur forestier

Mesures que nous prendrons :

1. Dans le cadre de l'Initiative de réforme relative à la réglementation et aux permis en matière de richesses naturelles, nous déterminons et mettons en œuvre des modifications aux règles et aux processus de délivrance de permis liés aux forêts afin de les rendre plus efficaces, de réduire les étapes inutiles et de soutenir la croissance économique, tout en continuant à gérer les forêts de l'Ontario de manière responsable et durable.
2. Étudier d'autres modifications à apporter au cadre de la politique forestière de l'Ontario, par exemple en permettant l'élaboration d'un seul plan de gestion forestière pour plusieurs unités de gestion et en autorisant les plans de gestion des forêts continus.
3. Réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire en déterminant et en mettant en œuvre des mesures supplémentaires de réduction des coûts, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du transport, afin de favoriser la réussite des entreprises du secteur forestier, par exemple :
 - Faciliter l'adoption à plus grande échelle d'autres configurations de remorques déjà utilisées dans l'Ouest canadien, ainsi que d'autres technologies qui améliorent le transport des produits forestiers, et déterminer comment les mettre en œuvre en Ontario.
 - Simplifier les processus d'approbation ciblés en matière de conformité environnementale afin d'accélérer les approbations et de réduire les délais administratifs.
4. Améliorer la récolte sur les terres privées en envisageant divers outils visant à encourager, de manière responsable, une production accrue de bois d'œuvre sur les terres privées.
5. Collaborer avec le gouvernement fédéral pour trouver des moyens de restructurer, de réorganiser et de transformer le secteur forestier du Canada en simplifiant et en réduisant les formalités administratives et les fardeaux qui entravent la réussite de notre secteur forestier.
6. Moderniser l'inventaire des ressources forestières de l'Ontario. La modernisation des systèmes informatiques sur lesquels repose l'inventaire améliorera la qualité, l'accessibilité et la fiabilité des données, ce qui permettra aux décideurs de divers secteurs de disposer de renseignements exacts et à jour.

Nous avons investi 84 millions de dollars pour moderniser notre inventaire des ressources forestières au moyen de données de télédétection par laser (LiDAR) détaillées couvrant plus de 415 000 km² de forêts gérées. Ces données favoriseront l'efficacité des entreprises et renforceront la gestion durable des forêts grâce aux meilleures connaissances scientifiques et technologies offertes.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

La réduction des formalités administratives permet à l'industrie de réaliser des économies et des gains de temps.

L'Ontario a proposé et mis en œuvre certaines modifications aux règles et aux processus de délivrance de permis liés aux forêts, notamment en permettant l'élaboration de plans de gestion forestière uniques pour plusieurs unités de gestion.

Grâce à des outils numériques améliorés, l'industrie forestière pourra mieux évaluer l'approvisionnement en bois, planifier les opérations d'exploitation et renforcer ses stratégies économiques à long terme.

D'ici l'année 5

L'Ontario continue de faire progresser la réduction des formalités administratives en apportant de nouvelles modifications aux règles et aux processus de délivrance de permis liés aux forêts.

La planification de la gestion forestière permet de mettre en œuvre des plans de gestion forestière sur une plus longue période.

D'ici l'année 10

Le cadre modernisé de la politique forestière de l'Ontario soutient la croissance économique tout en préservant la gestion responsable et durable des forêts de l'Ontario.

La réduction ciblée des formalités administratives a accru la capacité de l'Ontario à attirer des investissements; la province réussit à attirer des partenaires performants et fiables pour investir dans des initiatives clés du secteur forestier qui sont maintenues avec un minimum de fonds publics.



Objectif 2. Collaborer avec les principales installations phares afin de les moderniser, d'en améliorer l'efficacité, d'en accroître la productivité et d'en diversifier les produits.

Mesures que nous prendrons :

1. Travailler à la modernisation des installations phares et de la main-d'œuvre associée afin de créer des pôles d'innovation et d'assurer une production diversifiée de produits à valeur ajoutée en :
 - Collaborant avec les installations souhaitant améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur dépendance au gaz naturel, par exemple en adoptant la production de chaleur interne et, lorsque cela est rentable, en augmentant la cogénération d'électricité à partir de la biomasse.
 - Facilitant la fabrication de nouveaux produits énergétiques (p. ex. le biocharbon et les biocarburants) et la production de nouveaux produits, comme les composants en bois massif.
 - Encourageant un recours accru à l'automatisation afin de renforcer l'efficacité, de retenir les employés et de favoriser un travail à plus forte valeur ajoutée.
 - Formant les travailleurs aux compétences nécessaires pour optimiser les investissements en capital et stimuler le développement de nouveaux produits.
2. Incitant l'industrie à investir et à tirer parti de ces investissements en collaborant avec le gouvernement fédéral et les programmes de financement provinciaux existants (p. ex., le Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière, le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier) afin de favoriser la modernisation.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

Les initiatives de modernisation des principales installations phares renforcent la capacité à transformer la fibre brute en produits forestiers traditionnels (p. ex. bois d'œuvre, pâtes, placage, panneaux à copeaux orientés, etc.), en bioproduits et en produits des techniques avancées de construction en bois.

D'ici l'année 5

Les installations phares modernisées produisent une gamme plus diversifiée de produits à valeur ajoutée grâce au bioraffinage et à la fabrication de produits des techniques avancées de construction en bois.

Des investissements continus dans les installations de production primaire et de fabrication secondaire permettent de maintenir un secteur forestier sain et rentable.

D'ici l'année 10

Les installations phares sont des pôles régionaux d'innovation qui fournissent une variété de produits du bois à valeur ajoutée pour les marchés nationaux et internationaux.



Objectif 3. Accroître la demande mondiale en élaborant et en mettant en œuvre un plan visant à augmenter les exportations à l'étranger

Mesures que nous prendrons :

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de diversification des exportations pour le secteur forestier afin de trouver d'autres marchés internationaux pour nos produits forestiers.
2. Collaborer avec le gouvernement fédéral afin de tirer parti des accords commerciaux existants du Canada, ainsi que des accords commerciaux actuellement en négociation ou dont la négociation est prévue en 2026, pour élargir les marchés d'exportation des produits forestiers de l'Ontario.
3. Collaborer avec le gouvernement fédéral pour tirer parti des projets de développement international du Canada afin d'y inclure les produits forestiers de l'Ontario.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

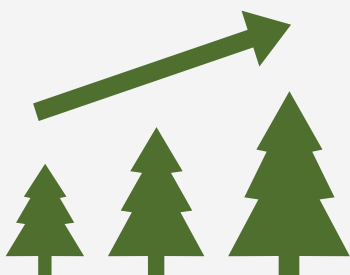
Le plan de diversification des exportations de l'Ontario est mis en œuvre, et les entreprises du secteur forestier explorent activement de nouveaux marchés.

D'ici l'année 5

Augmentation des exportations de produits du bois feuillus vers la région Asie-Pacifique (p. ex. la Chine, le Vietnam, l'Inde) et de produits du bois résineux vers l'Europe et le Moyen-Orient.

D'ici l'année 10

L'Ontario consolide sa position sur de nouveaux marchés d'exportation pour les produits de base, ce qui réduit notre dépendance à l'égard du marché américain.



Pilier 3 : Croître

L'Ontario fera croître le secteur forestier en stimulant la demande à long terme pour une gamme élargie de produits du bois sur les marchés nationaux et internationaux, grâce à des investissements stratégiques et à l'adaptation des programmes et des politiques gouvernementaux.



Objectif 1. Accroître la demande intérieure en encourageant l'utilisation de produits du bois et en renforçant la capacité des entreprises et des travailleurs autochtones à participer au secteur forestier

Mesures que nous prendrons :

1. Faire progresser l'utilisation du bois de l'Ontario grâce à la politique d'approvisionnement « Achetez ontarien » existante, qui encourage l'utilisation de matériaux locaux (y compris les produits du bois) dans les projets d'infrastructure provinciaux.
2. Favoriser une plus grande utilisation du bois dans la construction, en particulier dans les conceptions et les bâtiments modulaires, grâce aux efforts continus déployés par la province et ses partenaires pour soutenir la construction de maisons modulaires en Ontario.

3. Élargir les normes et attirer des investissements dans la fabrication de composants, de matériaux et de systèmes de construction en bois massif, tout en renforçant la formation et le développement des compétences dans ces secteurs.
4. Inciter le gouvernement fédéral à soutenir l'utilisation du bois massif et d'autres projets des techniques avancées de construction en bois à l'échelle nationale.
5. Explorer les possibilités de développer stratégiquement la bioénergie forestière (électricité) afin de répondre à la demande locale, en trouvant un équilibre entre les avantages pour le secteur forestier et les économies régionales et la valeur pour les consommateurs d'électricité et les contribuables.
6. Élaborer des politiques visant à promouvoir l'utilisation des résidus de biomasse forestière comme matière première pour les bioproduits.
7. Harmoniser les codes et les normes relatifs à la biomasse avec ceux de l'Europe et d'autres juridictions mondiales afin d'accroître les possibilités d'exportation et d'attirer les investissements.
8. Déterminer d'autres mesures de soutien en matière de politiques et de programmes pour les biocarburants locaux à base de bois dans le cadre du Règlement de l'Ontario sur les carburants de transport plus écologiques, qui exige l'incorporation de carburants renouvelables dans les stocks d'essence et de diesel.
9. Renforcer la capacité des entreprises et des travailleurs autochtones à participer au secteur forestier en favorisant les possibilités de formation et en soutenant le développement des entreprises autochtones.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

Les politiques d'approvisionnement actuelles encouragent l'utilisation de produits du bois de l'Ontario dans les infrastructures publiques.

Les communautés et les entreprises autochtones renforcent davantage leurs capacités, la formation des travailleurs, l'acquisition de compétences et les occasions commerciales.

D'ici l'année 5

La bioénergie devient un élément essentiel pour répondre à une part croissante des besoins énergétiques des communautés autochtones, nordiques et éloignées, et pour alimenter l'industrie lourde dans le sud.

L'utilisation accrue de produits de construction à base de bois de l'Ontario favorise l'adoption par le marché et soutient la croissance des pratiques de construction durables.

L'Ontario a davantage renforcé ses partenariats avec les communautés autochtones et a constaté une expansion des entreprises forestières autochtones.

D'ici l'année 10

L'augmentation de la capacité et le renforcement des chaînes d'approvisionnement nationales, grâce à l'augmentation de la demande locale, se traduisent par une moindre dépendance à l'égard des marchés américains.

Améliorations continues de la gestion collaborative des forêts.



Objectif 2. Attirer des investissements mondiaux en faisant la promotion des ressources forestières et des entreprises innovantes de l'Ontario auprès d'investisseurs internationaux

Mesures que nous prendrons :

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'attraction des investissements qui fait la promotion des ressources forestières et des entreprises innovantes de l'Ontario auprès d'investisseurs mondiaux dans de multiples secteurs.
2. Collaborer avec Investissements Ontario pour obtenir des investissements qui contribuent à diversifier la gamme de produits issus des ressources forestières de l'Ontario et à créer des emplois supplémentaires bien rémunérés dans le secteur.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

Un plan d'attraction des investissements a été mis en œuvre, et les entreprises sont activement encouragées à investir en Ontario.

D'ici l'année 5

Ce plan porte ses fruits, les premiers investissements à grande échelle entrant en phase opérationnelle et favorisant la création d'une nouvelle génération d'emplois bien rémunérés dans le secteur.

D'ici l'année 10

L'Ontario est une destination mondiale pour les investissements dans le secteur forestier.

Objectif 3. Favoriser le développement et la commercialisation de nouveaux produits forestiers grâce à la recherche et au développement

Mesures que nous prendrons :

1. Accélérer la mise au point de produits prêts à être commercialisés en collaborant avec des partenaires pour investir dans la recherche collaborative menant à la création de nouveaux produits et au perfectionnement des applications émergentes, dans des domaines suivants :
 - Les produits des techniques avancées de construction en bois pour favoriser l'essor de l'utilisation du bois dans l'environnement bâti.
 - La production de logements modulaires pour soutenir les objectifs provinciaux et fédéraux en matière de logement.
 - La fabrication et la mise au point de bioproduits (p. ex. biocharbon et matériaux à base de lignine, carburant d'aviation durable, isolants en fibre de bois, etc.) afin de soutenir des applications à faibles émissions.
2. Mener des recherches à un stade précoce en collaboration avec l'industrie et les établissements universitaires afin de déterminer les domaines prioritaires pour transformer la recherche en propriété intellectuelle (PI) et en produits prêts à être commercialisés.

Ce que nous réaliserons :

D'ici l'année 2

La collaboration entre le gouvernement, l'industrie et les établissements universitaires donne lieu à des initiatives de recherche stratégiquement harmonisées avec les besoins du marché.

D'ici l'année 5

De nouveaux produits issus de la biomasse forestière et des techniques avancées de construction en bois sont prêts à être commercialisés.

La promotion de nouvelles recherches en Ontario visant à diversifier les marchés et à attirer de nouveaux investissements est en cours.

Un cycle d'investissement durable est en place entre l'industrie, les établissements universitaires et le gouvernement, ce qui permet la commercialisation de produits prioritaires.

D'ici l'année 10

Les marchés ont été diversifiés, tant au niveau national qu'international, grâce au développement de produits innovants et à l'élargissement des gammes de produits.



Suivi du rendement

Le ministère des Richesses naturelles dirigera la mise en œuvre de la **Feuille de route pour la protection du secteur forestier** de l'Ontario, en collaborant sur des mesures précises avec d'autres ministères, des intervenants de l'industrie, des communautés autochtones et des partenaires externes, notamment le Comité consultatif de la Stratégie pour le secteur forestier et le Comité des techniques avancées de construction en bois.

En s'appuyant sur cette collaboration, le ministère élaborera des indicateurs de rendement clés pour la Feuille de route en 2026 et rendra compte chaque année des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Ce suivi continu permettra d'effectuer des ajustements en temps opportun et de prendre des décisions éclairées qui renforceront la résilience, l'adaptabilité et la croissance du secteur forestier.





Conclusion

Cette feuille de route témoigne des mesures audacieuses et déterminées que nous prenons pour protéger les industries forestières et des produits forestiers de l'Ontario et pour veiller à ce qu'elles restent résilientes, compétitives et durables.

Guidée par trois piliers stratégiques, défendre, adapter et croître, la feuille de route établit un cadre d'action clair : se défendre contre l'incertitude commerciale et les chocs économiques, adapter les activités et les politiques afin de renforcer la compétitivité et la durabilité, et favoriser une utilisation accrue du bois grâce à l'innovation, à la diversification et à l'attraction d'investissements.

En tirant parti du climat favorable aux affaires de l'Ontario, de sa solide base de ressources et de son leadership en matière de gestion durable des forêts, nous assurerons l'avenir de ce secteur essentiel. Cette feuille de route permet à l'Ontario de protéger des milliers d'emplois, de favoriser la prospérité dans les communautés autochtones, nordiques et éloignées, et de préserver notre réputation mondiale de chef de file en matière de forêts gérées de manière responsable et renouvelable.

Ensemble, ces mesures garantiront la prospérité du secteur forestier de l'Ontario, en offrant des occasions économiques, une gestion responsable de l'environnement et une croissance à long terme pour les générations à venir.

References

[Ontario's Opportunities in Forest Bio-Refining: Road to 2030 \[PDF\]](#) (en anglais uniquement). 29 pp.

Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie 2024.

<https://cribe.ca/wp-content/uploads/2024/02/Road-to-2030-FINAL-Compressed-1.pdf>

[Carbon Footprint of Biochar from Forest Harvest Residues as a Substitute for Coal During Steel Production](#) (en anglais uniquement). ACS Sustainable Resour. Manage. 2, 2, 243–255. Desjardins, S.M.,

M.T. Ter-Mikaelian and J. Chen. 2025.

<https://pubs.acs.org/doi/full/10.1021/acssusresmgt.4c00263>

List of links

Page 7

[Croissance durable : Stratégie ontarienne du secteur forestier :](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-ontarienne-du-secteur-forestier>

[Le Succès en un coup d'œil : rapport de 2025 sur les progrès](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/le-succes-en-un-coup-doeil-rapport-de-2025-sur-les-progres-de-ontario-dans-la-mise-en-oeuvre>

Page 9

[Plan d'action en matière de biomasse forestière :](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/plan-daction-en-matiere-de-biomasse-forestiere>

[Plan pour de modernisation du mesurage du bois :](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/plan-de-modernisation-du-mesurage-du-bois>

[Plan d'action pour les techniques avancées de construction en bois :](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/plan-daction-pour-les-techniques-avancees-de-construction-en-bois>

Page 11

[Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier :](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-dinvestissement-et-dinnovation-dans-le-secteur-forestier>

Page 12

[Programme provincial de financement des routes forestières :](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-provincial-de-financement-des-routes-forestieres>

[Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier :](#)

<https://www.ontario.ca/page/forestry-sector-investment-innovation-program>

[Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière :](#)

<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-dutilisation-de-la-biomasse-forestiere>



